

BULLETIN JOLY

ENTREPRISES

EN DIFFICULTÉ

ACTUALITÉ DU DROIT DES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

À LA UNE

PRÉVENTION ET TRAITEMENT AMIABLE

Ouverture de l'appel contre la décision octroyant
des délais de grâce en conciliation → PAGE 11

David LEMBERG-GUEZ

CRÉANCIERS ET PROPRIÉTAIRES

Une interruption de prescription à rallonge à l'égard de la caution
par l'effet de la déclaration de créance → PAGE 17

Karl LAFAURIE

DOSSIER

Les plans de sauvegarde et de redressement → PAGE 38

Sous la responsabilité scientifique d'Hélène POUJADE

Directrice scientifique**Marie-Hélène MONSÉRIÉ-BON,**

professeuse à l'université Paris-Panthéon-Assas

Fondatrice**Françoise PÉROCHON,**

professeure à la faculté de droit de Montpellier

Comité scientifique**Hélène BOURBOULOUX,**

administratrice judiciaire, SELARL FHB

Reinhard DAMMANN,

avocat associé, Clifford Chance

Christophe DELATTRE,

substitut général, Cour d'appel de Douai

Laurence Caroline HENRY,agrégée des universités
avocat général en service extraordinaire à la Cour de cassation**Pierre-Michel LE CORRE,**

professeur à l'université de Nice-Sophia Antipolis

François-Xavier LUCAS,

professeur à l'école de droit de la Sorbonne (université de Paris I)

Francine MACORIG-VENIER

professeure à l'université Toulouse 1-Capitole

Françoise PÉROCHON,

professeure à la faculté de droit de Montpellier

Pascal RUBELLIN,

maître de conférences à l'université de Poitiers

Corinne SAINT-ALARY-HOUIN,

professeure à l'université Toulouse 1-Capitole

Marc SÉNÉCHAL,professeur associé à l'université Panthéon-Sorbonne (Paris 1)
mandataire judiciaire, SCP BTSG²**Comité de lecture****Laurence-Caroline HENRY****Pierre-Michel LE CORRE****Françoise PÉROCHON****Corinne SAINT-ALARY-HOUIN**

Le Bulletin Joly Entreprises en difficulté peut désormais être cité de la façon suivante : BJE nov. 2021, n° BJE200i6.

Le numéro de type BJE200i6 est un numéro d'identifiant unique permettant de retrouver directement l'article via un moteur de recherche ou sur www.labase-lextenso.fr

Revue éditée par Lextenso

1, Parvis de La Défense – 92044 Paris – La Défense (CEDEX)

Directrice générale, Directrice de la publication Emmanuelle FILIBERTI**Rédactrice en chef** Valérie BOCCARA (valerie.boccaraf@lextenso.fr)

Dépôt légal : à parution • N° CPPAP : 1025 T 91082 • ISSN 2115-2578

Imprimé par Chirat • 744, rue de Sainte-Colombe - 42540 Saint-Just-la-Pendue
sur des papiers produits en France et en Allemagne ;100% de fibres recyclées ; impact gaz à effet de serre pour un exemplaire : 1 610 g éq. CO₂Abonnement : Tél. 01 40 93 40 40 • abonnements@lextenso.fr

Abonnement papier + version feuilletable numérique France 2024 : 505,40 € TTC -

Abonnement étranger 2024 : 544,50 €

Abonnement feuilletable numérique France : 333,56 € TTC - Abonnement étranger : 326,70 €

Prix au numéro France : 88,83 € TTC - Prix au numéro étranger : 95,70 €

Toute reproduction, même partielle, est interdite, sauf exceptions prévues par la loi



SOMMAIRE

ÉCLAIRAGE

- BJE201j7 • **La contribution de la liquidation judiciaire à la réindustrialisation** 5
Denis VOINOT

PRÉVENTION ET TRAITEMENT AMIABLE

- BJE201h7 • **Ouverture de l'appel contre la décision octroyant des délais de grâce en conciliation** 11
David LEMBERG-GUEZ – Cass. com., 25 oct. 2023, n° 22-15776, F–B

DÉBITEUR PERSONNE PHYSIQUE

- BJE201j1 • **L'insaisissabilité de droit n'est pas un droit absolu !** 14
Véronique MARTINEAU-BOURGNAUD – Cass. com., 25 oct. 2023, n° 21-21694, F–D

CRÉANCIERS ET PROPRIÉTAIRES

- BJE201h8 • **Une interruption de prescription à rallonge à l'égard de la caution par l'effet de la déclaration de créance** 17
Karl LAFAURIE – Cass. com., 25 oct. 2023, n° 22-18680, F–B

- BJE201h6 • **Refus de nommer un créancier public contrôleur : attention à l'excès de pouvoir !** 20
Thibaut DUCHESNE – Cass. com., 25 oct. 2023, n° 22-16907, F–B

- BJE201i6 • **Créance née antérieurement au jugement d'ouverture de la procédure collective : la rigueur de l'irrecevabilité de l'action en paiement** 23
Bernard SAINTOURENS – Cass. com., 25 oct. 2023, n° 22-18075, F–D

- BJE201i5 • **L'article L. 643-7-1 du Code de commerce au secours du créancier omis de l'état de collocation** 26
Clément FAVRE-ROCHEX – Cass. com., 4 oct. 2023, n° 22-15456, F–B

PÉRIODE SUSPECTE, RESPONSABILITÉS ET SANCTIONS

- BJE201i9 • **Nouvelle précision sur le délit de banqueroute par détournement d'actif** 29
Jérôme LASSERRE CAPDEVILLE – Cass. crim., 25 oct. 2023, n° 22-84650, F–D

RÈGLEMENT EUROPÉEN ET AUTRES SOURCES

- BJE201i8 • **Procédure de liquidation d'une entreprise d'assurance danoise et instances en cours en France ou lorsque la petite sirène décline sa compétence** 34
Hélène POUJADE – Cass. com., 4 oct. 2023, n° 22-12128, F–B

DOSSIER

BJE201G9 • LES PLANS DE SAUVEGARDE ET DE REDRESSEMENT	38
Le 13 octobre 2023, Université Toulouse Capitole Sous la responsabilité scientifique d'Hélène POUJADE	
BJE201h2 • Propos introductifs	39
Hélène POUJADE	
BJE201j4 • Quel passif apurer dans le volet financier du plan ?	43
Jocelyne VALLANSAN	
BJE201j2 • Le regard du mandataire judiciaire sur le traitement de certaines créances	45
Béatrice AMIZET et Émilie GARREAU	
BJE201h3 • Le regard de l'administrateur judiciaire sur le sort des associés et actionnaires	49
Philippe THIOUET	
BJE201j6 • Le regard de l'avocat sur le sort des salariés dans les plans de sauvegarde et de redressement	51
Christine GAILHBAUD	
BJE201j5 • Les classes de parties affectées, instrument de légitimité	53
Julien THÉRON	
BJE201i0 • Le regard de l'administrateur judiciaire sur les nouveaux critères d'adoption des plans bâtis en classes	57
Sébastien VIGREUX	
BJE201h0 • Le devoir de restructuration des associés et actionnaires dans les classes de parties affectées	58
Romain DUMONT	
BJE201i3 • Le sort des obligataires dans les classes de parties affectées	60
Catherine GRALITZER	
BJE201i1 • Le rôle du commissaire à l'exécution du plan	62
Caroline HOUIN-BRESSAND	
BJE201h4 • La modification du plan et les cessions au cours du plan	65
Nicolas BORGA	

BJE201j0 • Commissaire au plan : une mission s'inscrivant dans la prospective	68
Jean-Jacques SAVENIER	
BJE201i2 • L'opposabilité du plan de sauvegarde ou de redressement	69
Francine MACORIG-VENIER	
BJE201i7 • Le financement du plan par apport de trésorerie	72
Gérard JAZOTTES	
BJE201h1 • D'une clôture à l'autre : la vie de l'entreprise après l'arrêté du plan et l'achèvement de son exécution	74
Karl LAFAURIE	
BJE201h5 • La résolution du plan	78
Pierre-Michel LE CORRE	